

Paris, le 21 mai 2024

## Communiqué de presse

### **Kalliopé créé un pôle d'expertise en Propriété Intellectuelle**

La société d'avocats Kalliopé (*Kalliopé*) poursuit sa croissance en se dotant d'un tout nouveau pôle d'expertise en Propriété Intellectuelle (*PI*).

La nouvelle équipe PI, dirigée par Jérôme Buscaïl, vient élargir la gamme de services déjà proposés par Kalliopé en droit privé et droit public des affaires, répondant ainsi aux problématiques transversales et aux besoins de ses clients en matière de protection, valorisation et exploitation de leurs actifs immatériels et données à caractère personnel.

Jérôme Buscaïl dispose de plus de 25 années d'expérience en matière de droit de la propriété intellectuelle. Il a exercé au sein des directions juridiques des groupes BIC et Danone, dont il a assumé la direction de la propriété intellectuelle pendant près de 10 ans. En 2011, il a participé à la fondation du cabinet d'avocats DBK, reconnu pour son expertise en propriété intellectuelle. Jérôme rejoint Kalliopé, accompagné de Soraia Santos, avocate et collaboratrice, et Chloé Laure, *paralegal*.

Le périmètre d'activité de la nouvelle équipe est vaste et couvre, pour ce qui concerne la PI, aussi bien la propriété littéraire et artistique que la propriété industrielle. Concernant la protection des données à caractère personnel, l'équipe intervient tant sur le volet conformité que sur le volet contentieux.

L'équipe a développé une expertise solide dans une variété de secteurs, depuis l'industrie jusqu'aux nouvelles technologies et la R&D, en passant par la mode, le design, l'art, le sport, ou encore les médias, la publicité, le divertissement et la communication, complétant ainsi la forte expertise sectorielle de Kalliopé dans l'industrie, l'énergie, les infrastructures, la promotion et les investissements immobiliers.

L'équipe travaillera de manière rapprochée avec les équipes Rédaction et négociation de contrats, Contentieux - Arbitrage - Médiation, Compliance - RSE, Corporate - M&A - *Private Equity* et Travail - Sécurité Sociale de Kalliopé.

Jérôme Buscaïl commente : « *Je partage avec Kalliopé un fort esprit entrepreneurial et une vision 'business' de notre métier d'avocat. Je me réjouis de rejoindre, avec mon équipe, les avocats passionnés et engagés de Kalliopé, qui ont su se démarquer en proposant des services transversaux du plus haut niveau, à une clientèle exigeante et variée, en quête de solutions pragmatiques et opérationnelles.* »

Jocelyn Duval, avocat co-fondateur de Kalliopé, déclare : « *L'arrivée de Jérôme et de son équipe marque une nouvelle étape pour notre société d'avocats, répondant à nos objectifs de croissance à court et moyen termes. Le savoir-faire de Jérôme et l'offre de services proposée par notre nouveau pôle d'expertise PI s'inscrit dans la droite ligne de notre ambition de proposer à nos clients des expertises juridiques complémentaires et une approche transversale des problématiques auxquelles ils sont confrontés. Au nom des membres de Kalliopé, je souhaite la bienvenue à Jérôme et à notre nouvelle équipe PI !* »

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Cécile Roche • Consultante • [cecile.roche@mcbdservices.com](mailto:cecile.roche@mcbdservices.com) • 07.82.23.40.46

## À propos de Kalliopé

Fondée en 2008, Kalliopé est une société d'avocats indépendante qui accompagne acteurs privés et publics, français et étrangers, en conseil comme en contentieux, et intervient dans les domaines principaux du droit privé et du droit public des affaires : Rédaction et négociation de contrats ; Corporate - M&A - *Private Equity* ; Immobilier - Construction - Urbanisme ; Travail - Sécurité Sociale ; Energie et infrastructures ; Environnement et industries ; Contentieux - Arbitrage - Médiation ; Banque - Finance - Fonds réglementés ; Compliance - RSE ; Services publics et acteurs publics ; Propriété Intellectuelle.

Installés à Paris et dans la Drôme, les avocats de Kalliopé s'engagent aux côtés de leurs clients pour leur apporter des solutions globales, sur-mesure et opérationnelles, développées grâce à leur forte expertise sectorielle.

Kalliopé est membre de Iurope, une alliance de cabinets d'avocats d'affaires européens *full service* et dispose, en outre, d'un réseau de cabinets *Best friends* sur les autres continents. Kalliopé accompagne ses clients sur leurs problématiques les plus complexes, en Europe comme à l'international, avec le même engagement et la même qualité et proximité.

[www.kalliope-law.com](http://www.kalliope-law.com)

X : [@kalliopeLaw](https://twitter.com/kalliopeLaw) • LinkedIn : [linkedin.com/company/kalliopeLaw](https://www.linkedin.com/company/kalliopeLaw)

Retrouvez les communiqués de presse de Kalliopé : <https://www.kalliope-blog.com>.